

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°33/2011-2016

**SECTEUR VOIRIE
REMPLACEMENT DE LA BALAYEUSE**

MFH 2500 (2002)

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Mardi 29 mai 2013, 19h30
Bâtiment administratif, salle 1**

13 mai 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 Objet du préavis

La Municipalité sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit de CHF 185'000.-- destiné au remplacement de la balayeuse MFH 2500 âgée de 11 ans.

2 Préambule

La balayeuse MFH 2500 est en service à la voirie depuis 2002. Elle affiche 9'200 heures de travail au compteur ce qui équivaut à environ 540'000 km pour un véhicule de tourisme. Une moyenne de 900 heures par année est considérée comme une utilisation intensive de la machine. Cela représente environ 4 jours par semaine à 7 heures par jour de balayage.



Cette balayeuse, bien qu'entretenu consciencieusement et régulièrement, commence à montrer un certain état d'usure du fait des matériaux aspirés très abrasifs et des sollicitations importantes (montées et descentes des trottoirs, braquages serrés). Après une dizaine d'années de service et dans le but d'éviter des frais d'entretien disproportionnés, le remplacement de cette balayeuse devient nécessaire.

Reprise du véhicule : Le vendeur de la nouvelle balayeuse procédera à une évaluation de l'état du véhicule afin d'en déterminer la valeur de reprise. Lors de la commande du véhicule, le secteur voirie analysera la meilleure proposition de reprise : soit par le rachat direct par le vendeur soit par une vente à un particulier ou à un autre service de voirie. Actuellement, nous pouvons estimer la valeur de reprise à environ CHF 12'000.-HT.

Un montant de Fr. 185'000.- est inscrit au plan des investissements 2013-2017 pour le remplacement de cet engin.

Les négociations actuellement en cours montrent que ce montant ne sera pas dépassé.

3 Analyse du marché, comparatif et coûts

3.1 CAHIER DES CHARGES

Les besoins de la voirie sont simples et contraignants. Le véhicule doit être compact avec une largeur maximum de 130 cm et avoir une grande force d'aspiration couplée à une grande contenance de la cuve afin de limiter le nombre de trajets jusqu'à la benne filtrante située au bâtiment de la voirie. Il est impératif que les déchets du balayage provenant des bords des routes soient stockés dans une benne filtrante avec un écoulement des jus excédentaires dirigés, au travers d'un séparateur, dans un collecteur d'eaux usées. La machine doit pouvoir vider à une hauteur minimale de 135 cm (hauteur de la benne).

Les moteurs doivent répondre au minimum à la norme Euro V.

Actuellement, le marché nous propose trois engins de conception suisse, disposant d'un savoir faire de plusieurs décennies et répondant à ces critères :

ASH Aebi Schmidt Group	fournisseur de la balayeuse MFH 2500
Bucher Schörling AG	fournisseur de la balayeuse CityCat 2020
Marcel Boschung AG	fournisseur de la balayeuse Boschung S3

Le véhicule doit s'intégrer facilement dans le trafic, tant sur les routes communales à 50 km/h, que sur les routes cantonales à 80 km/h. Il doit avoir une manœuvrabilité aisée. Les arrêts fréquents en bordure de route, l'étroitesse des chemins et trottoirs empruntés, ainsi que la charge importante de trafic imposent au véhicule des dimensions compactes tout en gardant un volume de charge important.

Cette nouvelle balayeuse sera utilisée principalement pour les mêmes tâches que l'actuelle et qui se résument principalement dans le balayage :

- des déchets le long des routes et trottoirs communaux,
- pendant et après des manifestations,
- à la demande de la police après des accidents,
- de tous les chemins privés deux fois par années ainsi que des graviers après un gravillonnage en hiver.

3.2 ANALYSE ET COMPARATIF

Dans le but de faire le choix le mieux adapté aux besoins du secteur voirie et afin d'assurer l'analyse de tous les aspects de fonctionnement, des démonstrations ont été demandées aux différents fournisseurs. Ces tests sont exécutés dans les emplacements les plus contraignants de la commune. Un test complémentaire d'efficacité de l'engin est réalisé sur une zone test à la voirie. Il porte sur l'aspiration de divers déchets tels que : produits

absorbants pour hydrocarbures, bouteilles en verre et en PET, gazon mouillé, ciment, gravillon.

Les démonstrations et les tests n'étant pas encore réalisés avec tous les véhicules lors de la rédaction de ce préavis, nous vous demandons de libérer un crédit de CHF 185'000.- TTC pour l'achat d'une balayeuse. Le choix définitif du véhicule sera effectué lorsque les essais seront terminés et après la visite de l'exposition Suisse Public qui se déroulera en juin à Berne (exposition professionnelle Suisse pour les collectivités publiques et les administrations).

Le montant de la reprise du véhicule actuel sera déduit du montant d'investissement.

4 Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Le remplacement du véhicule actuel laisse apparaître une stabilité des charges de fonctionnement

Elle est répartie ainsi :

- Diminution de la consommation d'essence env. CHF -300.-
- Augmentation du coût assurance CHF +100.-.

Plan des investissements 2013-2017

Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 185'000.--

Total des investissements prévus de 2013 à 2017		Fr. 48'745'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 1'826'000.00
8/2011-16	Rénovation des places de jeux	Fr. 350'000.00
18/2011-16	Eclairage public - Patrimoine administratif Crédit-cadre 2013-2016	Fr. 483'000.00
20/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule Nissan King Cab (1993)	Fr. 43'700.00
22/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Nord - Patrimonium	Fr. 345'000.00
23/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - Crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire	Fr. 450'000.00
24/2011-16	Gare de Renens - Crédit d'ouvrage du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines	Fr. 486'375.00
25/2011-16	Les Uttins - Crédit d'étude relatif à l'établissement du plan de quartier	Fr. 415'000.00
26/2011-16	Ley Outre, secteurs 8, 9 et 10 - Crédit d'étude pour la réalisation de tests	Fr. 266'760.00
27/2011-16	Salle de spectacles de Chisaz - Divers travaux	Fr. 343'000.00
28/2011-16	Abribus de la rue du Centre - Remplacement	Fr. 78'000.00
29/2011-16	Bâtiments scolaires - divers travaux	Fr. 477'500.00
30/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Sud	Fr. 419'000.00
31/2011-16	Pont "Migros" - remplacement du joint de dilatation	Fr. 100'000.00
Préavis en cours au 7.5.2013		
33/2011-16	Secteur Voirie - remplacement de la balayeuse MFH 2500 (2002)	Fr. 185'000.00
Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017		Fr. 42'793'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017		Fr. 316'335.00
Plan de financement des investissements proposés		
Montant du crédit souhaité		Fr. 185'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.	
Amortissement	Après déduction des participations de tiers (reprise de l'ancien véhicule), ces coûts d'investissements qui peuvent être considérés comme des dépenses thématiques seront amortis dans un délai de dix ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve n° 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à cet effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 4 du présent préavis traite le sujet des charges de fonctionnement prévisionnelles.	

5 Proposition municipale

La Municipalité souhaite par le présent préavis procéder au remplacement de la balayeuse dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules du secteur Voirie. La Municipalité propose le présent crédit d'achat de CHF 185'000.-

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 33/2011-2016 du 13 mai 2013,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit pour le remplacement de la balayeuse de la voirie d'un montant total de **CHF 185'000.- TTC**, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 13 mai 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Déléguée de la Municipalité à convoquer : Mme N. Jaton, Municipale